

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

**Ne payez pas vos frais médicaux
si vos ressources sont modestes.**



Vous ne payez pas



chez le médecin



à l'hôpital





et en pharmacie

**Et vous ne payez pas la plupart des lunettes
et des prothèses dentaires et auditives.**

En pratique

**Le coût de la Complémentaire santé solidaire
dépend de vos ressources :**

-  • soit elle coûte moins de 1€ par jour par personne
-  • soit elle ne vous coûte rien

**Pour savoir si vous pouvez demander
la Complémentaire santé solidaire, trois possibilités :**

-  • vous répondez aux questions sur le simulateur d'ameli.fr
-  • vous prenez rendez-vous avec votre caisse d'assurance maladie
-  • vous appelez le **0 800 971 391** Service & appel gratuits

NOTES :



Et sur ameli.fr...

**Vous pouvez prendre rendez-vous
avec votre conseiller depuis
votre compte ameli.**